

**COMMUNE DE FRESSELINES****DELIBERATION N°2023-004D DU 17 Février 2023****Modification des tarifs des Mobil Homes**

*Nombre de conseillers* : en exercice : 11 présents : 10 votants : 10

L'an deux mil vingt-trois le dix-sept février le conseil municipal de FRESSELINES, dûment convoqué, s'est réuni **en session ordinaire** à la mairie de FRESSELINES, sous la présidence de M. Jean-Louis LAVERDANT, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 07 Février 2023

Présents : M LAVERDANT Jean-Louis, M DUGENEST Jean-Claude, M ABIAN Vincent, Mme COLAS Chantal, M CHAMBELLANT Nicolas, M CHEVALLIER Bruno, M PINET Franck, M TALABAZA Christian et M CZAPNIK Marc, M AUZANNE Didier

Absent excusé : Mr PENOT Dominique

Procuration : Néant

Mr AUZANNE Didier est élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'augmenter les tarifs des mobil homes suite à l'augmentation importante de l'électricité à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2023.

Il propose donc :

PERIODE	Semaine Mobil home A - C et D	Semaine Mobil home B	1 nuit	2 nuits	Nuit suppl.
Juillet Août	310,00 €	290,00 €	75,00 €	105,00 €	40,00 €
Septembre à juin	200,00 €	190,00 €	55,00 €	70,00 €	30,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les tarifs ci-dessus.

Le Maire,  
Jean-Louis LAVERDANT